

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1^{re} ET 2^e CATÉGORIES

Note de cadrage indicatif

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.

Analyse musicale Concours interne

MUSIQUE

Intitulé réglementaire :

Décret n°92-892 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique

Une épreuve d'analyse musicale

Analyse sur partition d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre appartenant au répertoire (XVIII^e siècle – début XX^e).

La partition est accompagnée d'un questionnaire permettant de guider le travail du candidat.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

Le programme de cette épreuve est fixé par l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des directeurs d'établissements d'enseignement artistique.

Cette épreuve est l'une des deux épreuves d'admissibilité du concours interne de directeur d'établissement d'enseignement artistique pour la spécialité Musique, danse et art dramatique, dotée d'un coefficient 1, moins élevé que celui de l'autre épreuve d'admissibilité, l'étude de cas, affectée d'un coefficient 2.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat. Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

I- LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- dégager les qualités les plus significatives d'une œuvre, du point de vue du caractère et de

l'écriture (instrumentale et/ou vocale) ;

- rendre compte des aspects formels, à partir d'une schématisation. Celle-ci doit mettre en évidence la construction d'un point de vue thématique et tonal, en soulignant précisément les articulations (cadences parfaites, demi-cadences, etc.) ;
- savoir identifier cette forme, si elle s'inscrit dans une tradition (par exemple la « forme sonate »), et en préciser les singularités ;
- appliquer les principes usuels d'analyse harmonique (chiffrages d'accords, chiffrage de fonctions) ;
- rédiger des remarques de synthèse sur chacun des aspects jugés essentiels (mélodiques, harmoniques, rythmiques, liés à l'écriture instrumentale ou vocale, à l'orchestration) ;
- être capable de situer l'œuvre d'un point de vue stylistique, de proposer une date approximative et d'en identifier le compositeur.

II- LA FORME DE L'ÉPREUVE

Le candidat est invité à choisir en début d'épreuve entre trois sujets : soit un des deux sujets d'écriture musicale (choral ou arrangement), soit un sujet d'analyse musicale. Pour l'analyse musicale, chaque partition est accompagnée d'un questionnaire.

III- EXEMPLES DE SUJETS

Cette épreuve étant proposée pour la première fois, il n'existe pas d'annales. Voici cependant deux exemples d'épreuves :

Exemple 1

La partition à analyser est le 2^{me} mouvement (Andante con moto) de la 5^{me} symphonie de Beethoven. Le document ne comporte pas les références de l'œuvre.

- Rédigez une introduction en soulignant les aspects les plus caractéristiques de l'œuvre à analyser, du point de vue de l'écoute.
- Proposez un schéma formel en définissant des sections, et en vous appuyant sur les tonalités, les articulations (cadences, demi-cadences...) et les motifs principaux. Reportez ces indications sur la partition.
- Commentez ce schéma formel. Comment nommeriez-vous la forme ? Vous semble-t-elle s'inscrire dans une tradition ?
- Faites une analyse harmonique (chiffrages d'accords et chiffrage de fonctions) des deux passages suivants :
 - ✓ Mesures 1 à 19 ;
 - ✓ Mesures 167 à 176.
- Rédigez un commentaire sur les aspects qui vous semblent les plus significatifs, du point de vue du langage (aspects mélodiques, harmoniques, rythmiques, liés à l'écriture orchestrale...).
- Proposez le nom d'un compositeur et indiquez une date approximative de composition, en

justifiant votre réponse.

Exemple 2

La partition à analyser est le 3^{ème} mouvement (Adagio espressivo) de la 2^{ème} symphonie de Schumann. Le document ne comporte pas les références de l'œuvre.

- Rédigez une introduction en soulignant les aspects les plus caractéristiques de l'œuvre à analyser, du point de vue de l'écoute.
- Proposez un schéma formel en définissant des sections, et en vous appuyant sur les tonalités, les articulations (cadences, demi-cadences...) et les motifs principaux. Reportez ces indications sur la partition.
- Commentez ce schéma formel. Comment nommeriez-vous la forme ? Vous semble-t-elle s'inscrire dans une tradition ?
- Faites une analyse harmonique (chiffrages d'accords et chiffage de fonctions) des deux passages suivants :
 - ✓ Mesures 1 à 19 ;
 - ✓ Mesures 32 à 48.
- Rédigez un commentaire sur les aspects qui vous semblent les plus significatifs, du point de vue du langage (aspects mélodiques, harmoniques, rythmiques, liés à l'écriture orchestrale...).
- Proposez le nom d'un compositeur et indiquez une date approximative de composition, en justifiant votre réponse.